

Motion du comité technique de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg est une école ouverte à l'international. L'accueil d'étudiants étrangers est une richesse pour l'école, son enseignement et ses laboratoires de recherches.

La venue d'étudiants étrangers et leur emploi à l'issue de leurs études est essentielle pour l'attractivité de notre pays et la diffusion de sa culture.

Les membres du comité technique de l'ENSAS constatent que la mise en

œuvre de la circulaire du 31 mai 2011 sur la maîtrise de l'immigration

professionnelle a pour effet de rendre extrêmement difficile le renouvellement du titre de séjour des étudiants étrangers, et leur changement de statut pour ceux d'entre eux qui se voient proposer un contrat de travail à l'issue de leurs études.

Il observe que la circulaire du 12 janvier 2012 n'a pas changé cette situation.

Ils demandent donc le retrait de la circulaire du 31 mai 2011 et le retour à une politique d'accueil conforme aux valeurs de citoyenneté et de fraternité de notre pays.

Strasbourg, le 23 mars 2012.